

Publié le 6 avril 2023

## Publication des résultats sur l'enquête « Aménageurs de la DRIEAT Ile-de-France »

La DRIEAT (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports) Île-de-France publie son rapport annuel et lance un nouveau format pour son enquête 2023. Les Epl franciliennes sont invitées à y participer pour mettre en valeur leur action.



Depuis 2014, la [DRIEAT d'Île-de-France](#) mène une enquête annuelle auprès des aménageurs publics franciliens pour **faire un bilan du nombre de logements réalisés ou à venir issus de leurs opérations d'aménagement**.

Cette nouvelle édition se base sur les données des années 2019, 2020 et 2021 fournies par 10 aménageurs publics relevant de l'Etat (6 établissements publics d'aménagement, Grand Paris Aménagement et 3 Spla-In) ainsi que par 22 Entreprises publiques locales (Epl). **Les résultats confirment le rôle significatif de ces acteurs dont la contribution à la production de logements s'élève à 17 %**. Agissant spécialement dans le cadre de ZAC, les aménageurs publics comptent à présent 322 735 logements programmés et prévoient **une année 2024 exceptionnelle avec 24 705 livraisons, presque le double de ce qui a été fait en 2021**. La contribution des aménageurs publics à la production de logements se distingue également dans le cadre des projets lauréats du **fonds friches**. **Les Epl, lauréates de 33 % des projets, intègrent dans leurs opérations de réhabilitation 10535 logements, dont 2847 logements locatifs sociaux**.

Vous pouvez désormais consulter le rapport via [ce lien](#) pour plus d'informations.

### L'enquête 2023 a démarré et les Epl sont invitées à y

## participer

Par ailleurs, l'enquête 2023 a démarré et les Epl d'aménagement sont conviées à y participer en complétant les tableaux en pièce jointe avec les données à fin 2022. Ces derniers devront être envoyés à l'adresse [enquete-amenageurs-driea.daof.sad.driat-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquete-amenageurs-driea.daof.sad.driat-if@developpement-durable.gouv.fr) **avant le 12 mai 2023.**

A l'issue d'un groupe de travail auquel participait la FedEpl, la DRIEAT enrichit son enquête pour **mesurer l'action des aménageurs au-delà de la seule production de terrains en vue de construction de logements**. Elle comprend désormais des questions sur la production d'espaces et d'équipements publics, de terrains en vue d'accueillir des locaux d'activité et intègre des questions sur les modes d'intervention distincts des concessions d'aménagement. L'objectif de cet élargissement est naturellement de mettre en évidence toute la contribution des aménageurs à la mise en œuvre des politiques de développement territorial et à la construction d'une ville mixte et intégrée.

Il est essentiel que les Epl d'aménagement franciliennes y répondent pour valoriser leur action.

## À télécharger

Par Luisa DE QUATTRO